

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du lundi 30 août 2021

Publié sur le site et mis à la disposition du public le lundi 06 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi dix sept juin, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MONGNE, Maire.

Etaient présents :

Mme BONAY Catherine, Mme CHETTAB Carole, Mme Monique CARON, Madame Dominique DACHEUX, Mme Kandice DEPOILLY, M. DELAPORTE Didier, M. DUHAMEL Patrice, M. Didier GROSJEAN, Mme Martine LAPORTE, M. MONGNE Jean-Paul, M. RICARD Alain, M. ROIX Samuel, M. Jacky SANTERRE, M. TÉTIER Pascal, M. Michel THOREL, Mme Delphine TRAULET.

Absents excusés :

Monsieur Vincent DRUMÉZ qui donne pouvoir à Monsieur Didier DELAPORTE
Madame Edith NORMAND qui donne pouvoir à Madame Catherine BONAY
Madame Nathalie DESTOOP qui donne pouvoir à Madame Carole CHETTAB
Madame Guislaine SIRE
Madame BOYENVAL Nathalie
Monsieur Christian CARETTE
Monsieur Christian DUBOIS
Monsieur Didier GROSJEAN arrive à 20H37

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Kandice DEPOILLY comme secrétaire de séance et Mme Brigitte VIOLET comme auxiliaire de séance, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JUIN 2021

Monsieur le Maire observe une erreur à la page 8, à savoir que le marché artisanal n'est pas organisé sur la place du Maréchal Leclerc mais aux abords du Mille-Club.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

2. DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL, ADJOINT AU MAIRE ET INSTALLATION DU SUIVANT

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Dominique DACHEUX, qui remplace Madame Bénédicte THÉRON démissionnaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission pour raisons personnelles de Madame Bénédicte THÉRON et de l'acceptation de Monsieur le Sous-Préfet.

En ce qui concerne le poste d'adjoint, il reste vacant pour le moment, une décision sera prise ultérieurement.

3. DÉMISSION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ ET NOMINATION D'UN NOUVEAU

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission pour raisons personnelles de Monsieur Vincent DRUMÉZ en tant que conseiller délégué, celui-ci restant conseiller municipal.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Patrice DUHAMEL conseiller délégué auprès de Monsieur Alain RICARD, adjoint au Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette nomination.

4. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SALOUËL A LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE

Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE).

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, se déclare :

- **FAVORABLE** à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

5. EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUES DE LA POLOGNE ET DE LA FILATURE : CONVENTION DÉFINITIVE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 avril 2021 qui accepte le principe de ces travaux.

Après étude, les coûts définitifs sont les suivants :

- RACCORDEMENT ELECTRIQUE	242 476.57€ TTC
- ECLAIRAGE PUBLIC	105 274.35€ TTC
- COMMUNICATION	79 212.80€ TTC

TOTAL **426 963.72€ TTC**

Le total du fonds de concours exceptionnel de la Fédération Départementale d'Energie, par rapport à notre adhésion complète, est de 192 766.68€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la charge communale est nulle.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette affaire.

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à un avancement de grade, il convient :

- De supprimer le grade d'adjoint technique territorial
- De créer le grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les modifications au tableau des effectifs
- **ADOPTÉ** le tableau des effectifs rectifié.

7. SUBVENTION CULTURE ET ANIMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que L'assemblée départementale réunie en commission permanente le 07 juin 2021, a décidé d'encourager les initiatives locales dans les domaines de la culture et du sport, domaines durement touchés par la crise sanitaire.

Dans cette perspective, le département a mis en place un dispositif d'aides financières exceptionnel et temporaire à destination des communes, pour manifestations organisées entre août et octobre 2021.

Le taux d'aide va de 20 à 50 % selon l'intérêt du projet, avec un plafond de 10 000€.

Les manifestations qui pourraient entrer dans ce dispositif sont les suivantes, à savoir :

- Champion Pays de Somme	630.00 €
- Marché artisanal : la bande à Max	800.00 €
- Structures gonflables	1 356.00 €
- 2 ^{ème} marché artisanal : orgue de barbarie	200.00 €
- Scène pour fête du 04 septembre 2021	6 324.00 €
- Exposition "Brassens" - Pardon Georges	500.00 €
- Théâtre Acte II	400.00 €
TOTAL	10 210.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide financière exceptionnelle et temporaire du Département.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

8. AVENIR DE LA RÉSIDENCE PERSONNES AGÉES (RPA)

Pour mémoire, par convention du 12 mai 1981 la commune et SEMINOR ont arrêté les modalités de réalisation et de gestion de la résidence Pasteur et le terrain d'assiette a été mis à disposition de SEMINOR suivant bail emphytéotique du 26 juin 1982 d'une durée de 99 ans.

Par avenant n° 1 de décembre 1997 la date de remise gratuite et en pleine propriété de l'ensemble immobilier à la commune a été fixé au plus tôt au 1^{er} juin 2021.

Par courrier en date du 25 juin 2021, la commune a autorisé SEMINOR à poursuivre la gestion de l'établissement jusqu'à ce qu'une décision soit prise.

Sur demande de SEMINOR les services des Domaines ont déterminé la valeur du terrain d'assiette, soit 87 000 €.

Deux schémas sont à envisager :

- Prolonger la convention de construction jusqu'à l'échéance du bail emphytéotique prévue le 30 juin 2081.
- Céder à SEMINOR la pleine propriété du terrain d'assiette de la résidence au prix estimé par les Domaines, soit 87 000 €. Cette cession entraînera la caducité du bail emphytéotique. SEMINOR prendra à sa charge l'ensemble des frais d'acte et de transfert de propriété.

Possibilité pour la commune d'augmenter le prix fixé par les Domaines de 10%, ce qui ferait un total de 95 700 €

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de changement dans la gestion des logements.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la vente du terrain d'assiette
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier sur la base de 95 700€
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

9. DÉMOLITION CENTRE DE SECOURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une mise en concurrence a été faite pour le désamiantage et la démolition de l'ancien centre de secours.

Cinq entreprises ont transmis une offre :

- SARL MARELLE 42 300.00€ HT soit 50 760.00€ TTC
- SODEREC 89 520.00€ HT soit 107 424.00€ TTC
- BAUDUIN DECONSTRUCTION 70 995.00€ HT soit 85 194.00€ TTC
- DEMOLAF 38 900.00€ HT soit 46 680.00€ TTC
- G3D 39 930.00€ HT soit 47 916.00€ TTC

Par rapport aux critères techniques et aux prix les entreprises sont classées de la façon suivante :

- G3D 1^{er}
- SARL MARELLE 2^{ème}
- DEMOLAF 3^{ème}
- SODEREC 4^{ème}
- BAUDUIN DECONSTRUCTION 5^{ème}

La question est posée de savoir ce qui va se passer après cette démolition, réponse de Monsieur le Maire : une étude est en cours.

Monsieur DELAPORTE s'interroge sur la différence entre l'estimation et le prix final, réponse de Monsieur le Maire, : il est difficile de répondre à cette question, les entreprises s'engagent en fonction de leur charge de travail.

Monsieur DELAPORTE demande également s'il est possible de prévoir une marge pour risque afin d'éviter les avenants, réponse de Monsieur le Maire : il est quelque fois possible de prévoir une somme pour imprévus, mais les services de l'Etat, tutelle de la commune, ne cautionnent pas cette façon de faire. Il est également difficile de prévoir un pourcentage, surtout pour du désamiantage et de la démolition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise G3D
- **ACCEPTÉ** le montant des travaux estimé à 39 930.00€ HT soit 47 916.00€ TTC
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce marché.

10. PARTENARIAT AVEC LE PARQUET D'AMIENS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que fin juin a été organisée, en partenariat avec l'association des Maires de la Somme et le Parquet d'Amiens, une information sur une éventuelle collaboration.

Le Procureur de la République, Monsieur Alexandre DE BROSSCHERE, a rappelé l'importance des missions confiées aux Maires et leur place essentielle, d'où l'idée de partages d'informations pour avoir une meilleure connaissance des actions au service de l'intérêt général.

Les missions du parquet sont entre autres :

- Diriger la police judiciaire et apporter une réponse pénale aux infractions constatées
- Requérir devant le tribunal lors des audiences de jugement, ou proposer des peines dans le cadre des procédures simplifiées
- Faire exécuter les peines prononcées
- Protéger les mineurs dans le cadre de l'enfance en danger
- Participer aux politiques publiques locales en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes
- Protéger l'ordre public dans certaines procédures civiles

Afin de concrétiser ce partenariat, il s'agit de conventionner avec le parquet pour :

- L'échange d'informations
- Mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le Maire
- Transaction municipale : pour les contraventions que les agents de police municipale sont habilités à constater par procès-verbal, conformément aux dispositions de l'article L 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens, le maire peut, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation de ce préjudice.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le partenariat avec le parquet d'Amiens
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

11. ENTRETIEN PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de l'autoriser à faire exécuter des travaux d'office dans les propriétés où les occupants sont négligents et, de récupérer les sommes dues par un titre au trésor public.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux d'office.

- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier, et, à émettre les titres de recettes correspondants au montant des travaux.

12. OCCUPATION MAISON PAROISSIALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une de la délibération en date du 10 avril 2014 accorde la jouissance du logement à côté de la maison à la paroisse, pour en faire une maison paroissiale. Il précise qu'il convient de reconduire la convention d'occupation et, de réviser le loyer mensuel.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reconduire la convention pour 3 ans renouvelable une fois.
- **FIXE** le montant du loyer à 45€ / mois.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

13. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Au retour de son congé de maternité, l'agent de police municipale est autorisé à travailler à temps partiel (21/35è)
- Un ASVP sera recruté pour effectuer les 14 heures restantes
- 3 stagiaires MRF arrivent à la rentrée, 1 apprenti espaces verts, ainsi que 2 contrats PEC (parcours emploi compétences) à 20 heures hebdomadaire
- L'agrément service civique a été accordé à la commune, une personne est donc recherchée pour assurer ses missions, à savoir : rencontres intergénérationnelles, liens entre les associations, aides aux enseignants...

Madame CHETTAB informe de la remise en peinture du foyer des aînés.

Monsieur TÉTIER donne quelques informations sur la saison culturelle du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021.

A ce sujet Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers doivent participer à la distribution des flyers, plaquettes et autres documents.

Madame TRAULET informe du programme de la fête « GAMACHES MUSIQUE » du 04 septembre prochain, confirme l'organisation de la foire d'octobre avec passe sanitaire obligatoire, non pas sur la foire, mais pour les manèges.

Monsieur SANTERRE évoque la possibilité de remettre des bennes à déchets verts aux abattoirs,

Un débat s'engage à ce sujet, qui devra être revu par la commission compétente.

Monsieur SANTERRE informe de la reprise des goûters du mercredi, ceux-ci reprendront le 15 septembre 2021. Le repas de l'amitié du 03 octobre aura également lieu.

Monsieur RICARD informe de changements de sens de circulation dans certaines rues, une information sera faite aux riverains concernés.

Monsieur le Maire rappelle les deux cérémonies à venir, le samedi 04 septembre : anniversaire de la fin de la guerre de 1870, et le dimanche 05 septembre : libération de GAMACHES.

Séance levée à 23H00

Vu le Maire,